## News Release

Communiqué

Minister for International Trade



Ministre du Commerce extérieur

Nº 254 A

Le 21 décembre 1988

## ACCORD ENTRE LE CANADA ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE SUR LES PRATIQUES DES SOCIÉTÉS PROVINCIALES DES ALCOOLS

## (RECTIFICATIF)

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le troisième paragraphe de notre communiqué nº 254 du 20 décembre. La troisième phrase aurait dû se lire comme suit: "L'accord conclu avec la CE permet aussi une élimination plus graduelle que ce que prévoit l'Accord de libre-échange pour les vins mélangés produits en Ontario et en Colombie-Britannique".